



# Conditions Générales de Vente et de Prestations

## Association Avenir Cap Jeunesse

### Article 1

#### Définitions :

- Le terme « Client » désigne une personne physique à qui l'Association Avenir Cap Jeunesse fournit une prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être, ou de formations à la pratique sportive et ses bienfaits
- Le terme « Contrat » désigne le contrat entre le Client et l'Association Avenir Cap Jeunesse qui est régi par les conditions générales de vente aux particuliers d'Avenir Cap Jeunesse (en vigueur au moment de la commande de séance). Les stipulations des présentes conditions générales prévaudront en cas de contradiction avec tout autre document contractuel de l'Association Avenir Cap Jeunesse ou du client.
- Le terme « coach sportif » est une personne titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification permettant l'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entraînement d'une activité physique ou sportive, désigné par Avenir Cap Jeunesse pour réaliser les prestations de services dans le cadre d'un contrat.
- Le terme Avenir Cap Jeunesse désigne le nom de l'Association à but non lucratif loi 1901, déclarée en Préfecture sous le numéro 0692007141 dont le siège social se situe à 69830 Saint Georges de Reneins. Etablissement sportif déclaré sous le numéro 06901ET0121 auprès de la DR et DJS.
- Le terme « Pack » désigne l'ensemble des prestations souscrites, pour une durée déterminée.
- Le terme « séance » désigne un cours dispensé par un coach sportif attribué par Avenir Cap Jeunesse
- Le terme « forfait » désigne plusieurs séances commandées et payées suivant les modalités fixées par Avenir Cap Jeunesse.



## Article 2

### Objet :

- Les présentes conditions générales visent à définir les modalités de vente et de prestation de services entre l'Association Avenir Cap Jeunesse et son Client.

### 2.1 Champ d'application

- Les présentes conditions générales de vente régissent la vente des Produits Physiques, Packs, forfait et Services se trouvant sur les sites <http://www.bojolbox.com> à compter de la validation de la commande par le Client jusqu'à la vente et/ou la réalisation de la prestation.

### 2.2 Droit applicable et compétence territorialité

- Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.
- Toutes difficultés relatives à l'interprétation, à l'exécution et à l'expiration des dites conditions générales de vente seront soumises, à défaut d'accord amiable, au Tribunal compétent du ressort du siège social de l'Association Avenir Cap Jeunesse, auquel les parties attribuent compétence territoriale et ceci même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

### 2.3 Capacité à contracter

- L'achat d'un Service, d'un Pack, forfait ou d'un Produit Physique n'étant pas un acte de gestion de la vie quotidienne, en vu du respect des articles 1145 et suivants du code civil, le Client déclare être majeur, ou le cas échéant d'y souscrire via son Responsable légal et avoir la capacité juridique de contracter aux conditions décrites dans les présentes conditions générales et ne pas être protégé au sens de l'article 488 du Code Civil.
- Par ailleurs, le Client déclare, au moment d'effectuer la commande d'un Pack ou d'un Service, être en possession d'un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un mois indiquant sans aucune réserve que le Client est apte à démarrer son programme d'entraînement sportif. L'Association Avenir Cap Jeunesse se réserve le droit d'en faire la demande à tout moment au Client. En cas de non présentation, l'Association Avenir Cap Jeunesse pourra annuler la prestation, sans qu'aucune compensation, ou qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

### 2.4 Acceptation du Client

- La validation de la prestation entraîne automatiquement l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente. L'Association Avenir Cap Jeunesse rappelle que ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf accord écrit signé des Parties.



## **2.5 Modification des conditions générales de vente**

- Les présentes conditions peuvent faire l'objet de modification. Chaque version des présentes possède une date précise. Dès lors, les conditions applicables sont celles en ligne au moment de la commande de la prestation sur le site <http://www.bojolbox.com>. La date de mise en ligne de ces conditions générales vaut date de mise en vigueur.

## **Article 3**

### **Commande et Droit de Rétractation**

#### **3.1 Conditions d'accès aux Services**

- Dans le cas d'une fourniture de Service à domicile ou en salle, ou à, l'extérieur, les frais de déplacement, le matériel, ainsi que l'abonnement à la salle pour le client, sont à l'unique charge du Client.

#### **3.2 Passation de la Commande de Prestation**

- Lorsque le Client passe sa commande pour une prestation, il doit remplir lui-même l'ensemble des champs obligatoires figurant dans les formulaires d'inscription. Le Client est invité à relire ses formulaires avant de valider sa prestation. Le Client garantit que les données qu'il communique sont exactes et conformes à la réalité. Le Client s'engage à informer l'Association Avenir Cap Jeunesse sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de son inscription et ce, notamment sur toutes contre-indications médicales. L'Association Avenir Cap Jeunesse n'est pas responsable des erreurs d'envoi dues à un formulaire mal rempli ou non mis à jour.

#### **3.3 Confirmation de la Prestation**

- Un courrier électronique est automatiquement envoyé au client afin de confirmer sa prestation, sous réserve que l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de commande ne comporte pas d'erreur et que son logiciel de messagerie accepte les messages envoyés par les adresses mails de l'Association Avenir Cap Jeunesse.

#### **3.4 Droit de Rétractation**

- L'article L221-1 du code de la Consommation définit le contrat à distance comme « tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat ».



- L'article L221-18 du même code dispose que « Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour : 1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ; 2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat. »
- Autrement dit, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 14 (quatorze) jours francs à compter : - de la validation de la commande pour les prestations de service, - de la réception de son produit pour les Produits Physiques. Toutefois, aux termes de l'article L 121-20-2, 1° du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut plus être exercé dès lors que le Client a accédé aux Services concernés ou a utilisé le produit. Les éventuels frais sont à la charge du Client. En cas d'exercice du droit de rétractation, un chèque ou un virement de remboursement sera envoyé au Client dans un délai maximum de 30 (trente) jours.

## **Article 4**

### **Obligations des Parties**

- Le client bénéficiera d'un accès aux Services proposés par l'Association Avenir Cap Jeunesse dans le strict cadre indiqué dans le descriptif de chaque Service et Pack.

#### **4.1. Obligations générales**

##### **4.1.1 Organisation et Planning**

- Le coach sportif désigné par l'Association Avenir Cap Jeunesse est le point de contact privilégié du Client pour le planning et l'organisation de ses séances. La réservation des séances s'effectue directement sur le site internet suivant planning mis à la disposition du Client, ou par contact direct avec l'Association Avenir Cap Jeunesse par e-mail ou téléphone. Le lieu des séances doit être préalablement approuvé par l'Association Avenir Cap Jeunesse.

##### **4.1.2 Retard, Absence, Annulation et Suspension**

### **Pour le client Particulier :**

- Les Clients sont tenus de respecter les rendez-vous et les horaires préalablement définis. Afin de bénéficier d'une séance de coaching sportif, l'achat doit se faire au



moins 48 (quarante-huit) heures avant la date et l'heure fixée et acceptée par l'Association Avenir Cap Jeunesse par email ou SMS. La séance est à effectuer dans un délai d'un mois maximum après sa date d'achat. Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée moins de 48 heures à l'avance et sera en conséquence due le cas échéant. Celle-ci pourra toutefois être déplacée dans la semaine selon les disponibilités de l'Intervenant et uniquement si le report de séance est demandé par le Client au minimum 24h à l'avance. Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance sauf accord de l'Association Avenir Cap Jeunesse. En cas de retard du coach sportif inférieur à 15 minutes, celui-ci devra rattraper le temps perdu en fin de séance ou sur la séance suivante. En cas d'absence non prévue du coach sportif, l'Association Avenir Cap Jeunesse reporte la séance selon les disponibilités du Client. Une séance pourra faire l'objet d'une annulation par l'Association Avenir Cap Jeunesse jusqu'à six (6) heures avant le début de cette dernière. Avenir Cap Jeunesse se réserve toutefois le droit d'annuler une séance en extérieur jusqu'à une (1) heure avant le début de la séance en cas de conditions météorologiques ne permettant pas sa tenue. En cas d'annulation, les Clients concernés recevront un appel (ou, en l'absence de réponse, un SMS) et la séance sera dispensé en lieu adapté ou reportée à une date ultérieure. Pour les séances collectives, Avenir Cap Jeunesse se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires ou de fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants ou de créer un cours supplémentaire. Avenir Cap Jeunesse ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que les catastrophes d'origine atmosphérique, un accident survenu sur le trajet de l'Intervenant ou tout autre cas de force majeure. Dans cette hypothèse, le Client sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

#### **Pour le client Entreprise :**

- Toutes prestations commandées par les entreprises dans le cadre de séances collectives, suivant pack contractuellement défini, aucune annulation ne pourra être acceptée. Toute demande de report de séance devra être formulée plus de vingt-quatre heures (24) avant toute séance. A défaut, la séance sera due et payée.

#### **4.1.3 Condition physique**

- Le Client est tenu d'avoir une condition physique qui lui permet la pratique de l'activité physique et sportive qu'il aura sélectionnée. Le Client devra avoir passé une visite médicale préalable à toute activité auprès d'un médecin et produire un certificat médical d'aptitude à l'activité physique et sportive de moins d'un (1) mois et le remettre avant la première séance. Le certificat médical devra être renouvelé chaque année et présenté à l'Association Avenir Cap Jeunesse. Dans le cadre des séances dispensées auprès des femmes enceintes, une autorisation médicale pourra être demandée par l'Association Avenir Cap Jeunesse. Le Client s'engage à tenir informer Avenir Cap Jeunesse de toute incompatibilité avec la pratique du sport. Le client s'engage à se présenter à la séance commandée en bon état de



santé et d'hygiène et notamment s'être alimenté et hydraté avant toute séance. En cas de souscription à un forfait ou à une séance, en violation du présent article, il ne sera procédé à aucun remboursement partiel ou total du montant payé.

#### **4.1.4 Règlement intérieur**

- Le Client doit porter une tenue de sport correcte et propre pour la pratique des activités sportives (sauf instructions contraire du coach sportif). Le Client doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du coach sportif en ce sens. Sans préjudice de ce qui suit, Avenir Cap Jeunesse pourra, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, exclure voire résilier le Contrat de tout Client dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

#### **4.2 Obligations de l'Association Avenir Cap Jeunesse**

- L'Association Avenir Cap Jeunesse propose à ses Clients des séances d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être à domicile et en entreprise. Les prestations de services d'Avenir Cap Jeunesse n'ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical. Toute séance comprend l'intervention d'un coach sportif professionnel, expérimenté et qualifié dans sa spécialité qui se rendra au domicile, au bureau ou sur tout autre lieu du rendez-vous en cas de séance à l'extérieur. Les coaches sportifs assurent l'animation des séances conformément aux règles de l'art et y apportent tout le soin, le professionnalisme, la disponibilité et la diligence nécessaire et conformément aux indications médicales qu'il incombera au Client d'apporter à Avenir Cap Jeunesse. Une séance correspond à une heure (60 Minutes) d'activité effective.

#### **4.3 Obligations du Client**

- Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de l'article "Résiliation". Dans le cadre de l'utilisation des Services, le Client s'engage à se conformer aux lois en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes conditions générales.

##### **4.3.1. Obligations Générales**

- Le Client a, de manière générale, pour obligation de se comporter de façon loyale et de bonne foi à l'égard de l'Association Avenir Cap Jeunesse.

##### **4.3.2. Obligations Particulières**

- En plus des déclarations faites au titre de l'article 1 des présentes conditions générales, le Client s'engage également à réaliser dans une période de 1 (un) mois



toute commande souscrite sous réserve de commande de pack personnalisé. En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations, l'Association Avenir Cap Jeunesse se réserve le droit de ne plus assurer les prestations restantes dues au titre de la commande, et ce, jusqu'à la fin de la durée restant à courir. Par ailleurs, dans le cadre des Packs personnalisés (en ce compris les suivis sur mesure), le Client s'engage également à répondre avec franchise aux questions relatives à son état de santé, habitudes et préférences sportives, habitudes et préférences alimentaires... afin de permettre l'établissement d'un programme individuel et adapté à l'atteinte de l'objectif demandé par le client. Pour jouir de l'aspect sur mesure du Pack de suivi sur mesure le client s'engage à communiquer à Avenir Cap Jeunesse toutes les informations nécessaires à la personnalisation du programme d'activités physiques et sportives et à l'établissement d'un programme individuel et sur mesure. A savoir pour le 1er programme : lors du bilan initial.

## **Article 5**

### **Prix et Modalités de Paiement**

- L'utilisation des Services ou Produits Physiques suppose que le Client ait acheté un Service ou un Produit Physique au préalable sur le site [www.bojolbox.com](http://www.bojolbox.com) ou par tout autre moyens déployé par l'Association Avenir Cap Jeunesse. Tout Paiement vaut acceptation des présentes conditions et la commande est valable un mois sauf packs personnalisés qui feront l'objet d'un avenant. Les Clients peuvent acquérir un Service ou un Produit Physique soit par carte bancaire, soit par Paypal (suivant les conditions générales du service Paypal consultables sur le site [paypal.fr](http://paypal.fr)), soit par espèces, soit par chèque ou soit par chèque sportif ou bien-être si l'Association peut les convertir. Dans ce dernier cas, le chèque devra être envoyé à l'ordre de l'Association Avenir Cap Jeunesse, dans un délai de sept (7) jours francs à compter du jour de la commande et avant la première séance, à l'adresse communiquée par Avenir Cap Jeunesse, faute de quoi Avenir Cap Jeunesse se réserve le droit d'annuler la commande. Le nombre de séances et le total du prix seront fonction du nombre de séances sportives nécessaires pour atteindre les objectifs du Client ainsi que du recours éventuel à des activités complémentaires au sport (diététique, esthétique, relaxation, développement personnel, conseil en image, etc.) et pourraient donc évoluer en fonction des besoins du client en cours de contrat, auquel cas la conclusion d'un nouveau contrat entre Avenir Cap Jeunesse et le Client pourrait être nécessaire.

#### **5.1. Prix, Echéances et Modalités de Paiement**

- Le prix et les modalités de paiement des différents Services et Produits Physiques sont constamment accessibles sur demande par e-mail : [avenircapjeunesse@gmail.com](mailto:avenircapjeunesse@gmail.com) ou par téléphone auprès d'Avenir Cap Jeunesse. Le prix des séances est défini sur demande. Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises applicables pour une livraison en France et sont valables



pour toute la durée de validité du service, du forfait ou du Pack pour une période minimum d'un (1) mois, dans le cadre d'un coaching à domicile ou en salle ou à l'extérieur. Les paiements pourront s'effectuer via : → chèques, à l'ordre d'Avenir Cap Jeunesse, remis en main propre ou envoyé par courrier → virement bancaire (adresse et informations délivrées au moment de la validation de la commande) → Paypal sur le compte, → Règlement en ligne sur le site [www.bojolbox.com](http://www.bojolbox.com) → Terminal de paiement virtuel sécurisé

## **5.2. Modalités de Renouvellement d'un Forfait**

- Le Client devra impérativement notifier à l'Association Avenir Cap Jeunesse, son souhait de résilier son Pack ou son forfait coaching à domicile ou à l'extérieur sans frais autres que ceux éventuellement liés à la transmission de sa demande en respectant un préavis d'un mois avant la date d'échéance du contrat en cours. La résiliation prendra effet : – Dans le cadre d'un Pack, à la date d'échéance du pack en cours, conformément aux dispositions de l'article 9 "Résiliation" ci-dessous. – Dans le cadre d'un forfait coaching à domicile ou à l'extérieur, après la dernière séance de coaching programmé.

## **Article 6**

### **Assurance – Responsabilité – Garantie**

#### **6.1. Assurance**

- Chaque Client doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations. Avenir Cap Jeunesse recommande par ailleurs à chaque Client de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

#### **6.2. Responsabilité**

- L'Association Avenir Cap Jeunesse ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un accident survenu à l'un de ses Clients durant l'une des séances d'exercice. Avant de pratiquer les exercices recommandés, le client s'engage à avoir en sa possession un certificat médical de non contre-indication médicale récent (moins de 1 – un – mois) lui permettant de pratiquer ces exercices. Avenir Cap Jeunesse ne pourra voir sa responsabilité engagée par un Client que dans l'hypothèse où la preuve certaine et définitive serait établie en justice d'une faute commise par Avenir Cap Jeunesse ou par l'un de ses coachs sportifs dans l'exécution des obligations contractuelles de l'Association Avenir Cap Jeunesse, ayant causé au Client un dommage. Le cas échéant, il incombera à l'Association Avenir Cap Jeunesse de démontrer qu'il n'a pas commis de faute dans l'exécution de ses obligations contractuelles. Avenir Cap Jeunesse ne sera pas responsable des dommages





directs ou indirects subis par le Client lorsque le comportement du Client est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir. En tout état de cause, la responsabilité d'Avenir Cap Jeunesse ne pourra notamment pas être recherchée :

- en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Client des consignes du coach sportif;
- en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par les coachs sportifs ;
- en cas d'actes ou omissions des Intervenants autre qu'Avenir Cap Jeunesse;
- si le Client ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre contrat - en cas de force majeure.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le client demeure seul responsable des engagements qu'il prend et des garanties et informations fournies par le Client.

### **6.3. Garanties**

- Le Client sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait. Le Client s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être encourus ou mis à la charge de l'Association Avenir Cap Jeunesse du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du Client.

## **Article 7**

### **Vie Privée et Protection des Données du Client**

- L'Association Avenir Cap Jeunesse respecte les normes européennes et françaises les plus contraignantes de protection de la vie privée et des données personnelles notamment la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 intégrant en droit français la Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 sur la protection des données personnelles et de la vie privée au sein de l'Union européenne et la loi sur la "confiance dans l'économie numérique" n° 2004-575 du 21 juin 2004 (article L. 33-4-1 du code des postes et télécommunications et article L. 121-20-5 du code de la consommation) intégrant en droit français la Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 sur le commerce électronique et la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans les communications électroniques. En tout état de cause, dans le cadre d'une inscription, les informations personnelles recueillies par Avenir Cap Jeunesse peuvent inclure les nom, adresse postale et/ou électronique, numéro de téléphone fixe et/ou portable, informations bancaires, informations sur les antécédents de santé, informations sur la condition physique, informations sur le niveau sportif, informations sur l'utilisation du Service. En outre, certaines informations non personnelles peuvent être recueillies comme la version du navigateur du Client ou de tout utilisateur (Netscape, Internet Explorer, etc.), le type de système d'exploitation utilisé (Windows 98, Mac Os, etc.) et l'adresse IP de l'ordinateur utilisé. Les données personnelles seront conservées par Avenir Cap Jeunesse au maximum deux (2) années à compter de la fin Contrat. Les destinataires des données sont Avenir Cap Jeunesse, les Coachs privés désignés



pour réaliser les prestations de services dans le cadre du contrat, et certains partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Chaque Client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant une lettre simple à l'Association Avenir Cap Jeunesse ou un courrier électronique à l'adresse [avenircapjeunesse@gmail.com](mailto:avenircapjeunesse@gmail.com). Le Client peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et il pourra également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale par courrier électronique. L'opposition d'un Client à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de communications commerciales a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres de prestations proposées par Avenir Cap Jeunesse, de sociétés affiliées ou de partenaires. Avenir Cap Jeunesse peut utiliser des cookies, destinés à stocker des informations identifiant le Client durant la consultation du site Internet afin de lui éviter d'avoir à les saisir manuellement à chaque page consultée. Le Client dispose toutefois de la possibilité d'empêcher l'utilisation des cookies en modifiant les options de son logiciel de navigation sur Internet (explication sur le site de l'autorité française de protection des données personnelles (la CNIL) : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## **Article 7**

### **Propriété Intellectuelle**

- Les marques, les logos, les graphismes, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le site [bojolbox.com](http://bojolbox.com) Box sont la propriété intellectuelle de l'Association Avenir Cap Jeunesse ou de ses partenaires et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse d'Avenir Cap Jeunesse ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires. L'usage de ces éléments de propriété intellectuelle par le Client est strictement réservé à un usage privé et personnel dans le cadre et pour la durée du service fourni par Avenir Cap Jeunesse. Toute autre utilisation par le Client est interdite sans l'autorisation d'Avenir Cap Jeunesse. Le Client s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer et/ou utiliser de quelque façon que ce soit les vidéos des disciplines, les pages du site [bojolbox.com](http://bojolbox.com), ou tout élément faisant partie du site [bojolbox.com](http://bojolbox.com).

## **Article 8**

### **Résiliation**

#### **8.1. Résiliation par le Client**

- Chaque Client peut mettre fin à son coaching par tout moyen écrit, sans motif (par e-mail à [avenircapjeunesse@gmail.com](mailto:avenircapjeunesse@gmail.com)) ou par courrier postal à l'adresse de



l'Association Avenir Cap Jeunesse. Toutefois, le client devra respecter les délais suivants : - en cas d'une unique séance : 48 heures avant la séance commandée, - en cas de forfait ou abonnement : suivant un préavis d'un mois avant l'échéance du contrat en cours. - en cas de pack : suivant un préavis d'un mois avant l'échéance du contrat en cours. Cette demande sera réputée effectuée dans les 3 (trois) jours ouvrés suivant la réception par Avenir Cap Jeunesse de la demande. La demande doit contenir les éléments permettant à Avenir Cap Jeunesse d'identifier le demandeur. Cette demande n'emporte pas le remboursement au Client de la période restant à courir jusqu'à l'échéance du pack ou forfait souscrit par le client, sauf si la résiliation s'avérait fondée sur une faute commise par Avenir Cap Jeunesse. La résiliation d'un Pack décidée par le Client prend effet à la date d'expiration du pack en cours. A défaut de résiliation dans les délais fixés, l'abonnement fera l'objet d'une tacite reconduction.

## **8.2. Résiliation par Avenir Cap Jeunesse**

- Sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement grave du Client, Avenir Cap Jeunesse résilie le Pack ou le forfait coaching sportif du Client sans préavis ni mise en demeure. Cette résiliation produit les mêmes effets que celle décidée par le Client. Sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement du Client, Avenir Cap Jeunesse résilie le pack ou le forfait coaching sportif du Client 7 (sept) jours après l'envoi au Client d'un courrier électronique lui demandant de se conformer aux présentes conditions générales resté infructueux. Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par Avenir Cap Jeunesse au Client ou ses ayants droit et représentants légaux en réparation des préjudices éventuels subis par Avenir Cap Jeunesse ou ces derniers du fait de tels manquements. Le Client sera informé par courrier électronique de la résiliation ou de la confirmation de la résiliation de son Pack ou de son coaching. Les données relatives au Client seront détruites à sa demande ou à l'expiration des délais légaux courant à compter de la résiliation.

## **Article 9**

### **Force Obligatoire des Conditions Générales de Vente**

- Ces conditions générales constituent un contrat régissant les relations entre le Client et Avenir Cap Jeunesse. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales étaient déclarée nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, dans la mesure permise par ladite décision. En outre, le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne saurait s'interpréter comme une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.



## **Article 10**

### **Droit Applicable**

- Les présentes conditions générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes conditions générales. Seuls les tribunaux Français sont compétents dans le traitement judiciaire des litiges.

